

Conseil de l'IUFE

Yves Flückiger, Vice-recteur, Président

Yves.Flückiger@unige.ch

Conseil de l'IUFE
Jeudi 23 avril 2015 de 17h à 19h
Pavillon Mail, salle 234
Procès-verbal adopté

Membres présents

M. Yves Flückiger, Vice-recteur, Président

Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

Mme Paola Marchesini, Directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire

M. Guillaume Vanhulst, Recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Nicolas Zufferey, Doyen de la Faculté des lettres

M. Martial Van der Linden, Vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Mme Brigitte Galliot, Vice-doyenne de la Faculté des sciences

M. Renato Bortolotti, Secrétaire général adjoint au DIP

M. Andreas Müller, Professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. François Bertagna, représentant UCESG (représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois)

M. Jean-Paul Derouette, président du Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire (MEES)

Membres excusés :

M. Walter Loosli, Directeur adjoint de l'IUFE

Mme Lysianne Léchet Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO (fédération des associations des maîtres du CO)

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014 (1 annexe)
2. Informations du Président du Conseil (le Vice-recteur fait part des informations en lien Université/Rectorat/IUFE)
3. Informations de la Directrice de l'Institut
 - A. Application des 120 crédits CDIP (2 annexes)
 - B. Point de situation des différentes facultés
 - C. Mesures transitoires
 - D. Audit de la Cour des comptes
 - E. Reconnaissance FEP- FORENSEC - MESP
 - F. Point de situation du Groupe de travail II
 - G. L'IUFE et le politique (6 annexes)
 - a. motion 2194 <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02194A.pdf>
 - b. CCDIDA suspendu 2015-2016
 - c. Question écrite 303

d. Pétition 1920

e. Question écrite 3737

4. Projet Centre romand en didactiques disciplinaires 2016-2020 et application de l'IUFE

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres de leur présence. Il fournit la liste des personnes excusées à cette séance.

L'OJ est approuvé avec ajout d'un point « Divers ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014 (1 annexe)

Le PV est approuvé avec les modifications communiquées en séance.

2. Informations du Président du Conseil

En ce qui concerne l'audit de la Cour des Comptes, celle-ci a annoncé par un double courrier, au Rectorat et à la direction de l'IUFE, qu'elle réaliserait un audit de gestion et de légalité – ce n'est pas un mandat à proprement parler, mais une annonce d'audit ;

Statutairement, la Cour des comptes relève du pouvoir judiciaire (Titre IX: Pouvoir judiciaire, titre IX A : Cour des comptes, art. 141 et suivants de la Constitution de la République et canton de Genève). Le fonctionnement de la Cour des comptes est prévu comme suit :

« La Cour choisit ses thèmes d'audit et d'évaluation librement, toute personne ou entité pouvant porter à sa connaissance des faits susceptibles de provoquer un contrôle ou une évaluation (...). Pour réaliser ses missions, la Cour dispose de larges pouvoirs : elle peut consulter tous les documents qui lui sont utiles, entendre des personnes et confier des expertises. Elle a également la faculté de procéder à des investigations dans les locaux d'une entité auditée. »

Différentes auditions auront lieu.

En ce qui concerne le budget de l'IUFE, il est rappelé que ce dernier a été d'emblée déficitaire de CHF 600 000. Il serait opportun de connaître le coût par étudiant en filière HEP par rapport à la FORENSEC.

L'UCESG et la FAMCO ont écrit à la Conseillère d'Etat au sujet des écoles privées. Ces points sont toujours en suspens. Une lecture du règlement en vigueur est faite ; il serait souhaitable que les étudiants issus des écoles reconnues provisoirement par le DIP se voit décerner un diplôme portant la mention « Stage effectué dans une école privée ». L'école Moser a fourni la reconnaissance obtenue du DIP. A ce jour, le Rectorat n'a rien reçu en ce qui concerne Florimont.

Après une analyse juridique, le Rectorat transmettra ses éléments de réponse relatifs aux étudiants rentrés en 2014 à Mme Emery Torracinta.

3. Informations de la Directrice de l'Institut

A. Application des 120 crédits CDIP

Depuis le 09.07.2014 est appliquée la directive CDIP relative aux 120 crédits exigés. Mr Matthieu Crettenand, adjoint aux affaires académiques du rectorat, a accompagné les différentes facultés dans la mise en œuvre de ce processus.

La CUSO (Conférence Universitaire de Suisse Occidentale) s'est aussi saisie de ce sujet et a dressé une liste des problèmes relatifs à ce changement.

B. Point de situation avec les différentes facultés concernées

Les facultés averties de ce changement ont relevé les problèmes par ce changement.

- *En Faculté de lettres*, Mr Nicolas Zufferey considère que cette décision est lourde de conséquence et regrette de ne pas avoir été consulté. On assiste à une scolarisation des exigences et l'absence de discussion est regrettable. Il serait nécessaire de reprendre ce point.

C. Mesures transitoires

En conséquence, des mesures transitoires doivent être trouvées car 80 à 90 étudiants sont concernés. La question du mémoire est particulièrement problématique.

Pour la mise en œuvre, Mr Zufferey souhaiterait un peu plus de souplesse, une certaine flexibilité car il craint les dommages collatéraux suivants :

- Des disciplines seront désertées
- D'autres seront surchargées, et pas forcément avec un emploi à la clé.
- La Faculté de lettres perdra des étudiants.

Il est évident qu'en la matière il y a un gros problème car les exigences initiales ont été modifiées en cours de route, ce qui engendre un problème d'un point de vue juridique.

Isabelle Mili rappelle que La CDIP détient seule les compétences en matière de reconnaissance de diplôme.

La Directrice de l'IUFE ne conseille de ne pas entrer dans un bras de fer avec la CDIP. La mesure transitoire pour le mémoire est envisageable. Toutefois, il faut lutter aux côtés de la CUSO pour une réflexion sur les 120 crédits.

Mr Zufferey demande que l'on puisse négocier sur le point des 120 crédits afin qu'il n'y ait pas d'obligation de faire un second mémoire (un seul dans la discipline d'enseignement). Il insiste pour que ce sujet soit repris.

Isabelle Mili propose de modifier le règlement en ce qui concerne les 120 crédits en instituant des mesures transitoires qui précisent explicitement qu'il n'y a pas de mémoire à présenter dans la discipline d'enseignement. Cette mesure serait limitée dans le temps, pour 2 ans, par exemple. Pour les personnes non soumises, car diplômées avant 2014 ou 2015, la juriste serait consultée sur leur cas.

D. Audit de la Cour des Comptes

C'est un audit de gestion et légalité pour lequel, d'avril à juin 2015, l'Institut devra fournir une quantité considérable de documents.

Celui-ci devra statuer sur l'efficacité de l'IUFE. L'objectif principal est de définir le délai entre la prise de décision au sommet de la hiérarchie et son application réelle.

E. Reconnaissance FEP – FORENSEC – MESP

- *Pour la FEP*

Les conditions d'admissions ont été changées notamment à propos des maturités spécialisées en pédagogie ainsi que certaines maturités professionnelles. Un projet de règlement a été adopté en conséquence à l'Assemblée visant à instaurer un examen avant même le début de la formation. Il s'agirait d'un concours d'entrée.

- *Pour la FORENSEC*

Une lettre de la CDIP a été adressée à la Conseillère d'Etat au sujet des conditions formelles qui sont encore à régler, ainsi que des points liés aux stages, afin d'augmenter les stages en accompagnement.

Deux possibilités se présentent :

- Demande de prolongation pour tenter d'achever cette reconnaissance ;
- Pas de demande de prolongation et la reconnaissance échoue.

Madame Mili relève que si la FORENSEC n'obtient pas la reconnaissance CDIP, cela risque d'engendrer des conséquences fâcheuses pour la reconnaissance de la maturité cantonale au niveau fédéral.

- Pour la MESP

La constitution du dossier de demande de reconnaissance est en cours.

F. Point de situation du Groupe de travail II

- Pour le Groupe de travail FEP, le mandat est le suivant :

Le groupe de travail analysera les trois scénarii suivants :

1. mise en œuvre de la motion M2194 (formation en 3 ans)
2. maintien de la formation sur une durée de 4 ans (bachelor + certificat complémentaire)
3. passage à une formation 3+1, voire 3+1+1, soit à un cursus de base sur une durée de 3 ans avec la possibilité d'une spécialisation sur une 4^{ème} année, voire sur une 5^{ème} année.

Le mandat peut être demandé pour consultation auprès du secrétariat de l'administration.

- Pour le mandat du Groupe de travail de la FORENSEC, en décembre 2014, un premier groupe de travail a remis un rapport. Un nouveau Groupe de travail s'attèle à une seconde série de travaux relatifs à la mise en œuvre des changements profonds envisagés sur la FORENSEC dès 2016.

Le mandat peut être demandé pour consultation auprès du secrétariat de l'administration.

Composition du groupe

- Présidente : Mme Paola Marchesini, Directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire
- Juriste-conseil : Mme Marie-Christine Maie Robert, Directrice des affaires juridiques au DIP + éventuellement un juriste de l'IUFE
- Représentant délégué aux affaires inter-cantoniales : M. Frédéric Wittwer
- Représentant des RH de l'enseignement secondaire : M. Pascal Cirlini
- Représentante des directeurs de l'Enseignement secondaire II (issue du Collège de Genève) : Mme Marie-Claude Sawerschel
- Représentant des directeurs du Cycle d'orientation : M. Gilles Revaz
- Représentant de la Fédération des enseignants genevois (FEG) : M. Waël Almoman (remplaçant : M. Raphaël Fornallaz)
- Représentant de l'association des étudiants de la FORENSEC (Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire – MEES) : M. Jean-Paul Derouette
- Représentant du rectorat de l'Université de Genève : M. Yves Flückiger
- 3 représentants de l'IUFE :
 - Mme Isabelle Mili, directrice
 - M. Walter Loosli, directeur adjoint
 - M. Charles Heimberg, directeur du programme FORENSEC

G. L'IUFE et le politique

Isabelle Mili fait un état des lieux des différentes et nombreuses interventions, liées au politique, que l'institut connaît depuis quelques mois. Les annexes y relatives ont été remises lors de l'envoi de l'ordre du jour de cette séance :

- a. *La motion 2194*, qui peut être consultée à l'adresse <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02194A.pdf>

Elle demande que la formation de la FEP passe de 4 à 3 ans. Le texte a été voté le 12.03.2015. Le Parlement a pris position. Le Groupe de travail FEP doit soumettre au Parlement des arguments contre cette motion.

- b. *Ouverture du CCDIDA* suspendue pour 2015-2016
c. *Question écrite 303*

Il est relevé qu'il est impossible de licencier des enseignants qui sont dans l'impossibilité d'enseigner. La fermeture de la première année n'engendrera aucune économie, au contraire, puisque le canton de Genève va devoir indemniser les cantons qui accueillent les genevois contraints de s'exiler s'ils souhaitent suivre cette formation, soit environ 25 500 CHF par étudiant.

- d. *Pétition 1920*

Cette pétition a engendré un nombre important d'auditions. Une réponse écrite a été fournie par Mme Mili, bien qu'elle n'ait pas participé à ce processus VAE, si ce n'est un entretien avec un enseignant de musique (la réponse de Madame Mili peut être demandée si nécessaire).

- e. *Question écrite 3737*

Les Associations professionnelles souhaitent rajouter les modifications de la LIP. Pour le Rectorat, cela pose un énorme problème de gouvernance. Les choix à effectuer sont fondamentaux compte tenu des relations tant avec le DIP que la CDIP. Il est essentiel de savoir quel type de gouvernance est souhaité pour la formation. Le point sur la convention DIP-Université est très important pour le Rectorat et la question doit être reprise dans les meilleurs délais. C'est en effet un enjeu majeur afin de pouvoir construire, sous l'égide de l'Université, quelque chose de solide.

4. Projet Centre romand en didactiques disciplinaires 2016-2020 et application de l'IUFE

Ce projet a été soumis au CAHR. La LEHE a prévu une fenêtre conséquente à la didactique disciplinaire : des moyens financiers pouvant permettre des solutions institutionnelles. La faisabilité de ce projet a été soumise à la COHEP. Le projet maintenu en l'état est évalué à 6.3 millions CHF, financés pour 50% par des fonds propres et pour 50% par des fonds fédéraux. Ce pré-projet demanderait la collaboration d'un scientifique de 2017 à 2020. Cette collaboration devra être abordée avec l'Université pour une prise en charge.

La séance est levée à 19h.